Fiche de fonction

Directeur général / Directrice générale

26 novembre 2026

1. Intitulé, positionnement et périmètre

Intitulé : directeur général / directrice générale du groupement d'intérêt public Collecteur Analyseur de Données (GIP CAD).

Rattachement : président de l'Assemblée générale du GIP CAD, dans le cadre des statuts, des délégations consenties et des orientations arrêtées par les instances compétentes.

Environnement : ministères chargés de la santé (DGRINES) et de la recherche (DGRI), partenaires du Plan France médecine génomique (PFMG), laboratoires de biologie médicale du PFMG (SeqOIA et AURAGEN), CEA, Inserm, ANR, établissements de santé, organismes de recherche, infrastructures nationales de données de santé et partenaires européens.

Le directeur général assure la direction stratégique, opérationnelle, financière et managériale du GIP, avec l'appui du comité de direction et des équipes du CAD. Il répond de la qualité des services, de la sécurité des données et de la soutenabilité de l'infrastructure, dans les limites de ses compétences et délégations.

2. Contexte et finalités

Le CAD est une infrastructure nationale de collecte, conservation, traitement, analyse et mise à disposition sécurisée des données génomiques issues du PFMG et des données cliniques associées, pour les finalités autorisées de soin et de recherche.

Le CAD doit passer d'une phase de construction à une offre de services effective, accessible, sécurisée et soutenable. Son action s'inscrit dans l'écosystème national existant : elle doit renforcer les complémentarités, éviter les doublons et contribuer à l'harmonisation des processus et des données, notamment avec les LBM-FMG.

Le directeur général / la directrice générale accompagne les évolutions du PFMG et prépare l'adaptation du CAD aux orientations qui seront retenues, sans préjuger des arbitrages relatifs à son périmètre, son architecture, sa gouvernance ou ses financements.

3. Responsabilités permanentes

3.1. Pilotage stratégique et conduite de la transformation

- Décliner les orientations approuvées par les instances du GIP en programmation opérationnelle, assurer le pilotage des projets, la maîtrise des risques et le reporting.
- Accompagner les évolutions du PFMG, y compris sa prochaine phase, et proposer les adaptations nécessaires de l'offre de services, des compétences et des moyens du CAD.
- Préparer les décisions des instances et mettre en oeuvre les arbitrages dans le respect des compétences du COS, de l'Assemblée générale et des tutelles.

3.2. Services pour le soin et la recherche

- Assurer la mise en service et l'amélioration continue des fonctionnalités utiles aux professionnels du soin, notamment les fonctions de réanalyse et les services de CADmos, dans le cadre des autorisations applicables.
- Développer une offre de services de recherche lisible et accessible aux équipes éligibles : modalités d'instruction et d'accès, hébergement, archivage, stockage, traitement et calcul.
- Organiser une programmation distinguant les besoins, ressources et résultats propres au soin et à la recherche, sans opposer les deux finalités.

3.3. Insertion dans l'écosystème et harmonisation

- Structurer une coopération opérationnelle avec les partenaires du PFMG, en premier lieu les LBM (SeqOIA et AURAGEN), en clarifiant les responsabilités, les interfaces et les modalités de coordination.
- Contribuer à l'harmonisation des processus de production, transmission, contrôle qualité, structuration, traçabilité et réutilisation des données génomiques et cliniques, en recherchant des standards communs et des pratiques convergentes avec les LBM-FMG.
- S'appuyer prioritairement sur les compétences et infrastructures existantes ; pour éviter les duplications fonctionnelles. Organiser une coopération étroite avec la Plateforme des données de santé (PDS) afin d'harmoniser les processus, de faciliter le partage sécurisé des données pour la recherche et d'identifier les services à mutualiser.
- Développer les coopérations nationales et européennes, notamment au regard de l'Espace européen des données de santé et des engagements du CAD dans GDI/1+MG.

3.4. Sécurité, conformité et souveraineté

- Garantir, pour le périmètre du GIP, la conformité des traitements, la cybersécurité, la maîtrise des accès, la traçabilité, la continuité d'activité et la résilience des services.
- Préserver la maîtrise des données et l'interopérabilité, sans se substituer aux responsabilités légales des producteurs de données, responsables de traitement et autorités compétentes.

3.5. Direction, ressources et modèle économique

- Diriger les équipes, définir l'organisation interne, développer les compétences et instaurer une culture de service, de coopération et d'évaluation.
- Élaborer et exécuter, dans le cadre des délégations, une trajectoire budgétaire pluriannuelle soutenable, distinguant les coûts du soin et de la recherche, et rendre compte des risques financiers.
- Représenter le GIP auprès de ses partenaires institutionnels, scientifiques, techniques et financiers.

4. Profil et compétences attendus

Formation supérieure (bac + 5 ou équivalent) en santé, recherche, ingénierie, systèmes d'information, sciences des données, management public ou gestion.

Expérience confirmée de direction de structures ou programmes complexes, de conduite du changement, de gestion budgétaire et de management d'équipes pluridisciplinaires.

Une expérience en santé, recherche biomédicale, données de santé ou infrastructures numériques constitue un atout important.

Compétences :

- Pilotage de projets complexes,
- Gestion des risques et des ressources,
- Négociation et dialogue institutionnel,

- Compréhension des enjeux de génomique, de données de santé, de sécurité, de réglementation et d'interopérabilité,
- Aptitude à organiser la coopération entre partenaires autonomes et à évaluer les résultats.

Qualités :

- Leadership,
- Sens du service public,
- Rigueur,
- Transparence,
- Capacité de médiation,
- Esprit de décision et culture du résultat dans le respect des exigences scientifiques, éthiques et réglementaires.

5. Conditions d'exercice et évaluation

Le directeur général la directrice générale agit conformément aux statuts du GIP, aux délégations reçues et aux décisions de ses instances.

Il / elle rend compte au président et aux instances compétentes, ainsi qu'aux ministères de tutelle selon les modalités prévues.

Les objectifs, livrables, moyens et indicateurs font l'objet d'une lettre de mission distincte sur le fond, réunie dans le volet II du présent document et actualisable périodiquement.